

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOUSCEYRAC**

COPIE POUR
INFORMATION

Séance du 31 mai 2010

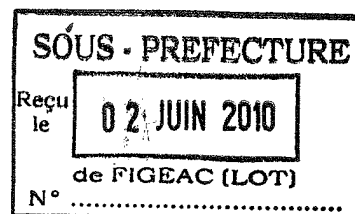
DATE DE LA CONVOCATION ET DE SON AFFICHAGE : 25 mai 2010

✓ Membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoir : 0 Votants : 15

PRESENTS : Francis ARNAL. Nadine BENNET. Pierre BORDES. Jean Pierre BOUCARD. Marie Laure CHASTANET. Pierre DUMAS. Michel FOUILLAC. André LACAM. Francis LABORIE. Jean Jacques LAVERGNE. Michel MONTBERTRAND. Marcel PIOTTE. Arlette RODRIGUES. Gérard SALGUES. Pierre TEULIERES.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETARE DE SEANCE : CHASTANET Marie-Laure



POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTIONS = 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture le :
Affichage ou notification le : 1^{er} juin 2010

L'an deux mille dix et le 31 mai à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SOUSCEYRAC (Lot) régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Francis LABORIE, Maire.

OBJET : DESENCLAVEMENT DU NORD DU LOT POUR UN ITINERAIRE « VOIE D'AVENIR »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier du désenclavement routier du Nord du Lot fait actuellement l'objet d'une grande concertation par le biais des Conseils Généraux du Lot et de la Corrèze.

Afin d'informer au plus près les habitants et usagers des territoires concernés une consultation est lancée du mercredi 21 avril 2010 jusqu'au 29 mai 2010 sous la forme d'un dossier déposé dans 14 mairies où chacun peut en prendre connaissance et exprimer sa préférence pour un tracé ou un autre.

Les membres du conseil municipal souhaitent exprimer leur attachement et leur soutien au projet de raccordement du bassin de vie St Céré/Biars/Bretenoux à l'autoroute A20 et ceci pour plusieurs raisons :

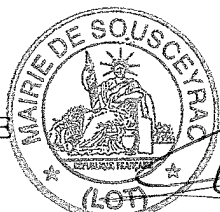
- Au niveau économique, notre territoire a besoin d'une liaison routière digne de ce nom reliant la zone d'activité Saint-Céré/Biars/Bretenoux à l'autoroute A20 en prenant en compte la future zone d'activité de Cressensac autour du nouvel aéroport. L'avenir et le développement de ces 2 zones sont essentiels pour le Nord du Lot.
- Au niveau de l'aménagement du territoire, il faut penser et anticiper le devenir du Nord du Lot. Aussi, au regard des projets de rapprochement des communautés de communes, une transversale reliant les deux principaux pôles économiques doit être envisagée comme une opportunité de voie d'avenir. De plus, le SCAES Nord Lot intégrera cette dimension territoriale dans ces propositions.
- Au niveau du développement touristique une transversale de Saint-Céré à Souillac nous paraît de nature à favoriser cette activité très importante pour notre territoire chargé d'histoire et de patrimoine. Elle est aussi parfaitement en cohérence avec le nouveau schéma touristique qui se dessine sur le pays de la vallée de la Dordogne élargi à Rocamadour et Gramat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Sousceyrac soutient le projet « voie d'avenir » et souhaite que le tracé retenu soit celui qui impacte le moins les terrains agricoles, l'environnement en général, prenne au mieux en compte les différents critères énumérés ci-dessus et enfin parvienne à concilier développement durable et coût raisonné pour le contribuable lotois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme à l'original, le 1^{er} juin 2010,

Le Maire,
Francis LABORIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.